



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE de CAM SNOW & CIE

Pension • Garderie • Balade

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles Cam Snow & Cie propose des prestations de pension canine familiale, de garderie et de balades.

Toute réservation ou tout règlement effectué auprès de Cam Snow & Cie implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le propriétaire de l'animal, sans réserve.

2. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Cam Snow & Cie, représentée par Camille JACOB, est domiciliée à Colmar (68000), France.

Téléphone : 06 71 62 41 40

E-mail : camsnowetcie@gmail.com

SIREN : 927 616 177

Conformément à la réglementation en vigueur, la Gardienne dispose des autorisations nécessaires à l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie, notamment auprès de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

L'entreprise est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle :

Médiateur à la consommation : Médiavet

Convention n° : MEDIAVET-D-25-5160

Dans les présentes CGV, Cam Snow & Cie sera désignée comme « la Gardienne ».

Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations proposées par la Gardienne comprennent :

- * la pension canine familiale ;
- * la garderie de jour ;
- * les journées d'adaptation ;
- * les promenades et balades.

Une première rencontre et une période d'adaptation sont obligatoires avant toute réservation.

En fonction de son comportement, de sa sociabilité et de son aptitude à évoluer dans un environnement familial et collectif, **une ou plusieurs périodes d'adaptation pourront être exigées avant la validation définitive du séjour** (pareil pour les séjours de pension exclusive).

La Gardienne se réserve le droit de refuser toute prise en charge si elle estime que les conditions de sécurité, de bien-être ou de compatibilité ne sont pas réunies.

Pendant le séjour, la Gardienne s'engage à :

- * nourrir l'animal selon les consignes du propriétaire ;
- * veiller à son hydratation ;
- * assurer les promenades et activités adaptées ;
- * garantir un environnement propre et sécurisé ;
- * veiller à son bien-être physique et émotionnel ;
- * administrer les traitements vétérinaires fournis avec ordonnance ;
- * informer régulièrement le propriétaire du déroulement du séjour.

4. RÉSERVATION ET PAIEMENT

Les réservations s'effectuent par téléphone, e-mail ou via Internet.

Un devis ou contrat de réservation est transmis au propriétaire et tient lieu de contrat.

La réservation est considérée comme définitive uniquement après :

- * la signature du contrat ;
- * la réception des arrhes correspondant à 40 % du montant total du séjour.

Les arrhes doivent être versées dans un délai de 48 heures suivant l'envoi du contrat.

A défaut, la réservation sera automatiquement annulée.

Les arrhes restent acquises à Cam Snow & Cie en cas d'annulation par le propriétaire, sauf en cas de décès de l'animal sur présentation d'un justificatif vétérinaire.

Le solde devra être réglé au plus tard dix jours avant le début de la garde.

Il ne sera restitué sous aucun prétexte, sauf en cas de décès.

Toute journée commencée est due.

Modes de paiement acceptés : virement bancaire et espèces

Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige

5. TARIFS

Les tarifs sont exprimés en euros TTC.

Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la réservation et figurent sur les supports de communication de Cam Snow & Cie.

La Gardienne se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans effet rétroactif sur les réservations déjà confirmées.

6. CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis en pension ou en garderie, l'animal doit obligatoirement :

- * être identifié ;
- * être sociable avec l'humain ;
- * être vacciné à jour (CHPL) + de 15 jours et moins d'un an
= C : Maladie de Carré, H : Hépatite de Rubarth, P : Parvovirose, L : Leptospirose
- * être vermifugé et traité contre les parasites externes ;
- * ne présenter aucun signe de maladie contagieuse.

La vaccination contre la rage = R et la toux de chenil = Pi (Pneumodog ou Nobivac KC) est vivement conseillée. Si ce n'est pas le cas ou si la vaccination n'est pas à jour au moment de la mise en pension, la pension se décharge de toute responsabilité en cas de contamination et/ou de maladie infectieuse qui surviendrait chez l'animal.

Le carnet de santé et/ou le passeport devront être remis lors de l'arrivée.

La Gardienne se réserve le droit de refuser tout animal ne remplissant pas les conditions d'admission ou présentant un comportement incompatible avec la sécurité et le bien-être des autres chiens accueillis.

7. CHIENS CATÉGORISÉS

Les chiens de catégories 1 et 2 sont acceptés uniquement après évaluation préalable et validation écrite de la Gardienne.

Le propriétaire devra obligatoirement fournir :

- * le permis de détention ;
- * l'évaluation comportementale ;
- * l'attestation d'assurance responsabilité civile ;
- * les documents d'identification ;
- * le carnet de vaccination à jour.

Le propriétaire garantit que son chien est stable comportementalement et compatible avec un accueil en pension familiale.

La Gardienne se réserve le droit de refuser toute prise en charge si elle estime que les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Le propriétaire devra fournir une muselière adaptée ainsi qu'un équipement sécurisé pour les déplacements et promenades.

Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige

8. ARRIVÉE ET DÉPART

Les arrivées et départs s'effectuent exclusivement sur rendez-vous et pendant les horaires d'ouverture. Aucune arrivée ni aucun départ ne pourra être effectué en dehors des horaires convenus, sauf accord exceptionnel de la Gardienne.

En l'absence de réponse du propriétaire empêchant l'organisation du séjour, la prestation pourra être annulée.

Tout départ anticipé ne donnera lieu à aucun remboursement.

Toute demande de prolongation devra être validée selon les disponibilités de la pension.

9. ALIMENTATION ET EFFETS PERSONNELS

Afin d'éviter tout trouble digestif, l'alimentation devra être fournie par le propriétaire en quantité suffisante pour toute la durée du séjour.

Les objets personnels (coussin, jouet, couverture, etc.) devront être identifiés au nom du chien.

La Gardienne décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de destruction des effets personnels.

10. COHABITATION ET RESPONSABILITÉ

Le propriétaire accepte que son chien puisse évoluer avec d'autres congénères, sauf en cas de garde exclusive, dans un cadre sécurisé et surveillé.

Malgré toutes les précautions prises, certains risques liés à la vie en collectivité peuvent subsister, notamment :

- * griffures ;
- * éraflures ;
- * blessures légères ;
- * jeux brusques.

La responsabilité de la Gardienne ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée ou de négligence manifeste.

Le propriétaire s'engage à fournir un harnais adapté aux promenades ainsi qu'une laisse et une longe en bon état, solides et adaptées . Le matériel fourni doit permettre d'assurer la sécurité du chien lors des sorties.

La Gardienne se réserve le droit de ne pas utiliser tout équipement présentant des signes d'usure, de détérioration ou jugé inadapté ou insuffisamment sécurisé

Les harnais de type Julius sont déconseillés.

Le propriétaire reconnaît avoir été informé des conditions de sécurisation des lieux.

En cas de fugue résultant d'un comportement imprévisible de l'animal ou de capacités particulières d'évasion, la responsabilité de la Gardienne ne pourra être engagée, sauf faute lourde ou négligence démontrée.

Le propriétaire autorise la Gardienne à transporter son chien dans un véhicule personnel ou professionnel, dans des conditions adaptées et sécurisées.

Conformément à l'article 1243 du Code civil, le propriétaire demeure responsable des dommages causés par son animal pendant toute la durée du séjour.

Les frais liés à d'éventuelles dégradations, destructions ou nuisances causées par le chien pourront être facturés au propriétaire sur justificatifs.

Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige

11. BALADES

Pendant les promenades, la Gardienne est responsable du chien confié dans la limite des risques raisonnablement prévisibles.

La responsabilité de la Gardienne ne pourra être engagée :

- * en cas d'accident résultant d'un comportement imprévisible de l'animal ;
- * en cas de fugue liée à un matériel fourni défectueux ;
- * en cas de dommages causés à un tiers résultant d'informations incomplètes ou erronées communiquées par le propriétaire.

12. DISPOSITIF GPS

Certains chiens peuvent être équipés par leur propriétaire d'un dispositif de géolocalisation (GPS). Celui-ci doit être utilisé uniquement à des fins de sécurité de l'animal.

La Gardienne décline toute responsabilité en cas de perte ou de dysfonctionnement de ces dispositifs, sauf faute avérée de sa part. Ce matériel reste sous l'entière responsabilité du propriétaire.

La Gardienne ne pourra être tenue responsable :

- * de sa perte ;
- * de son vol ;
- * de sa détérioration ;
- * d'un dysfonctionnement ;
- * d'une absence de signal ou de batterie.

Le GPS ne peut être utilisé à des fins de surveillance de l'activité professionnelle de la Gardienne.

13. MALADIE – ACCIDENT – FRAIS VÉTÉRINAIRES

Le propriétaire s'engage à informer la Gardienne de tout problème de santé, traitement médical, allergie ou comportement particulier.

En cas de maladie, de blessure ou d'urgence vétérinaire, la Gardienne est autorisée à consulter le vétérinaire référent :

Dr Mathieu FURSTENBERGER

4 route de Colmar

68040 Ingersheim

Tous les frais vétérinaires engagés durant le séjour restent à la charge du propriétaire.

La Gardienne s'engage à administrer les traitements fournis conformément aux indications transmises, mais ne pourra être tenue responsable en cas de refus du traitement par l'animal.

Malgré les mesures sanitaires mises en place, certaines maladies contagieuses, certains parasites ou certaines infections peuvent exceptionnellement apparaître.

La responsabilité de la Gardienne ne pourra être engagée en l'absence de faute ou de manquement avéré.

Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige

14. DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal durant le séjour, le propriétaire sera immédiatement informé. Une autopsie pourra être réalisée à la demande du propriétaire et à ses frais. La responsabilité de la Gardienne ne pourra être engagée, sauf faute professionnelle démontrée.

15. ABANDON

Tout animal non récupéré dans un délai de huit jours après la date prévue de départ, sans nouvelles du propriétaire, pourra être considéré comme abandonné.

La Gardienne se réserve alors le droit de confier l'animal à une association de protection animale ou aux autorités compétentes.

Les frais engagés resteront à la charge du propriétaire.

16. DROIT À L'IMAGE

Le propriétaire autorise Cam Snow & Cie à utiliser les photographies ou vidéos de son animal réalisées durant le séjour à des fins de communication sur tout support papier ou numérique.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et sans limitation de durée.

17. CONSEILS AVANT LE SÉJOUR

Il est fortement recommandé d'effectuer un traitement antiparasitaire interne et externe avant l'arrivée de l'animal.

Tout problème médical, comportemental ou allergique devra impérativement être signalé avant le séjour.

18. HORAIRES

Les arrivées et départs se font uniquement sur rendez-vous.

Horaires de la pension:

- . Du lundi au dimanche
- 8 h 00 – 12 h 00
- 14 h 00 – 20 h 00

Horaires de la garderie

- . Du lundi au dimanche
- 8 h 00 – 18 h 30

19. MODIFICATION DES CGV

Cam Snow & Cie se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment.

Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de réservation du séjour.

Merci d'avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente.

A très bientôt !

Camille

Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE de CAM SNOW & CIE

Garde à votre domicile

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la Gardienne propose des prestations de garde d'animaux au domicile du Propriétaire.

Toute réservation implique la prise de connaissance et l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente par le Propriétaire.

2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Les prestations de garde à domicile sont assurées directement au domicile du Propriétaire, dans le respect du bien-être, des besoins et, dans la mesure du possible, des habitudes de vie de l'animal.

La Gardienne privilégie une approche douce, attentive et personnalisée, similaire à celle proposée au sein de sa pension familiale.

Selon les modalités définies lors de la réservation, la prestation peut notamment comprendre la présence auprès de l'animal, les repas, les sorties et promenades, les soins courants préalablement convenus ainsi que l'entretien raisonnable des espaces directement liés à l'animal.

La garde à domicile est une prestation consacrée prioritairement à la prise en charge votre animal. Elle ne constitue pas une prestation de gardiennage, de surveillance permanente, d'entretien général ou de ménage du domicile.

Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige

3. ORGANISATION DE LA GARDE ET INFORMATIONS PRÉALABLES

Avant toute première prestation, un échange et, si nécessaire, une pré-visite permettent de prendre connaissance de l'environnement de l'animal, de ses habitudes et de ses besoins particuliers, ainsi que de vérifier la faisabilité de la garde.

Le Propriétaire s'engage à communiquer de manière sincère, précise et complète toutes les informations nécessaires concernant notamment :

- * le comportement et les habitudes de l'animal ;
- * son état de santé ;
- * ses éventuels traitements ;
- * ses allergies ou intolérances ;
- * ses réactions particulières ;
- * ses éventuelles difficultés comportementales ;
- * ses habitudes de sorties et de promenades ;
- * toute information susceptible d'avoir une incidence sur sa prise en charge ou sur la sécurité de la Gardienne.

Toute modification importante survenue entre la réservation et le début de la prestation devra être signalée à la Gardienne.

4. CONDITIONS AU DOMICILE

Le Propriétaire s'engage à mettre à disposition de la Gardienne un environnement sain, sécurisé et normalement fonctionnel pendant toute la durée de la garde.

Il doit notamment fournir tout le nécessaire à la prise en charge de son animal : alimentation en quantité suffisante, gamelles, couchage, traitements et produits de soin nécessaires, matériel de promenade et tout équipement spécifique à l'animal.

Les installations du domicile nécessaires au bon déroulement de la garde doivent être en état normal de fonctionnement.

Toute particularité concernant le logement, les installations ou les équipements susceptible de présenter un risque ou de nécessiter une manipulation particulière devra être signalée à la Gardienne avant le début de la prestation.

5. MATÉRIEL DE PROMENADE ET SÉCURITÉ DE L'ANIMAL

Le Propriétaire s'engage à fournir à la Gardienne du matériel de promenade adapté à son animal, correctement ajusté, suffisamment solide et en bon état d'utilisation : collier, harnais, laisse, longe, mousquetons ou tout autre équipement nécessaire.

La Gardienne se réserve le droit de ne pas utiliser tout équipement manifestement usé, rongé, endommagé, mal ajusté, défectueux ou susceptible de compromettre la sécurité de l'animal ou la sienne.

Si aucun équipement permettant une sortie dans des conditions suffisamment sécurisées n'est disponible, la Gardienne pourra adapter, écourter ou annuler la promenade dans l'intérêt de l'animal.

La responsabilité de la Gardienne ne pourra être engagée pour un incident directement imputable à la défaillance, à la vétusté ou au mauvais état d'un équipement fourni par le Propriétaire, sauf faute avérée de la Gardienne.

Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige

6. ACCÈS AU DOMICILE – CLÉS, BADGES ET CODES

Les modalités d'accès au domicile doivent être clairement définies avant le début de la prestation.

Le Propriétaire s'engage à fournir à la Gardienne des moyens d'accès fonctionnels : clés, badges, télécommandes, codes ou tout autre dispositif nécessaire.

Il appartient au Propriétaire d'en vérifier le bon fonctionnement avant son départ.

En cas de dysfonctionnement indépendant de la volonté de la Gardienne nécessitant l'intervention d'un serrurier ou d'un autre professionnel, les frais correspondants restent à la charge du Propriétaire.

En cas de perte d'un moyen d'accès résultant directement d'une faute de la Gardienne, la situation sera traitée conformément aux règles de responsabilité applicables et aux garanties d'assurance concernées.

7. SÉCURISATION DU DOMICILE LORS DES SORTIES

Avant toute sortie ou promenade avec l'animal, la Gardienne veille à vérifier raisonnablement que les accès dont elle a l'usage sont correctement fermés : portes, fenêtres accessibles, portails ou autres ouvertures concernées.

Cette vérification constitue une obligation de moyens.

Le Propriétaire reste responsable de la sécurité, de l'entretien et du bon fonctionnement général des installations du domicile, notamment des clôtures, portails, serrures et dispositifs de fermeture.

8. ALARME ET DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE

Le Propriétaire doit informer la Gardienne avant le début de la prestation de la présence de tout système d'alarme, caméra, microphone ou autre dispositif de surveillance présent au domicile et lui transmettre les consignes nécessaires à son utilisation.

Ces dispositifs ne doivent pas porter atteinte à la vie privée de la Gardienne ni être installés ou utilisés dans des espaces dans lesquels celle-ci peut légitimement attendre le respect de son intimité.

En cas de présence d'un dispositif de surveillance non déclaré ou portant atteinte à sa vie privée, la Gardienne se réserve la possibilité d'interrompre la prestation, sous réserve des dispositions légales applicables.

Les enregistrements et leur utilisation restent sous la responsabilité du Propriétaire et doivent respecter la législation en vigueur.

Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige

9. DISPOSITIFS DE GÉOLOCALISATION (GPS).

Le Propriétaire doit informer la Gardienne de la présence de tout dispositif de géolocalisation ou GPS porté par l'animal.

Ces dispositifs doivent être utilisés à des fins de sécurité et de localisation de l'animal et non dans le but de surveiller abusivement l'activité de la Gardienne.

La Gardienne ne pourra être tenue responsable d'une panne, d'un dysfonctionnement, d'une perte de connexion ou d'un défaut de localisation du dispositif indépendant de son fait.

10. STATIONNEMENT ET VÉHICULE DE LA GARDIENNE

Dans le cadre de la prestation de garde à domicile, le véhicule de la Gardienne peut être stationné sur la propriété du Propriétaire ou sur la voie publique à proximité du domicile.

Le Propriétaire s'engage à informer la Gardienne de tout risque particulier connu susceptible d'affecter le stationnement de son véhicule sur sa propriété ou à proximité immédiate de celle-ci.

En cas de dommage subi par le véhicule de la Gardienne pendant la durée de la prestation — notamment chute d'une branche, d'une tuile ou d'un objet, dommage lié à un portail ou à un équipement, intempéries, dégradation ou tout autre événement accidentel — les circonstances et l'origine du dommage seront prises en compte afin de déterminer les responsabilités éventuelles.

Lorsque le dommage relève d'une garantie d'assurance, les parties s'engagent à effectuer les démarches nécessaires auprès de leurs assurances respectives.

Lorsque la situation le permet ou lorsque le dommage n'est pas pris en charge, totalement ou partiellement, par une assurance, la Gardienne et le Propriétaire pourront rechercher une solution amiable concernant les frais restant éventuellement à charge, en tenant compte des circonstances et des responsabilités de chacun.

Le fait que le véhicule de la Gardienne soit stationné sur la propriété du Propriétaire ou sur la voie publique ne saurait, à lui seul, entraîner la responsabilité automatique de l'une ou l'autre des parties.

Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige

11. INCIDENTS AFFECTANT LE DOMICILE

La prestation de garde d'animaux ne constitue pas une mission générale de surveillance, de gardiennage ou d'entretien du domicile.

En cas de constatation d'un événement inhabituel pendant la garde, notamment une fuite d'eau, une panne, un dégât, une intrusion, la présence de nuisibles ou le dysfonctionnement d'un équipement, la Gardienne en informera dans les meilleurs délais le Propriétaire ou, si celui-ci est injoignable, le contact d'urgence communiqué.

En cas de situation nécessitant une intervention immédiate afin de protéger l'animal, les personnes ou le logement d'un dommage manifestement plus important, la Gardienne pourra prendre les mesures raisonnablement nécessaires dans la limite de ses possibilités.

Les éventuels frais d'intervention engagés en raison d'un événement ne résultant pas d'une faute de la Gardienne restent à la charge du Propriétaire.

La Gardienne ne pourra être tenue responsable d'un sinistre, d'une panne, d'un dégât ou d'une détérioration provenant notamment de la vétusté, d'un vice, d'un défaut d'entretien, d'un dysfonctionnement d'une installation, de nuisibles ou d'un événement extérieur, sauf faute avérée de sa part.

12. URGENCE VÉTÉRINAIRE

Le Propriétaire s'engage à communiquer les coordonnées du vétérinaire habituel de l'animal ainsi que celles d'une personne à contacter en cas d'urgence.

En cas d'urgence ou lorsque l'état de l'animal nécessite une prise en charge vétérinaire et que le Propriétaire ne peut être joint suffisamment rapidement, la Gardienne est autorisée à contacter un vétérinaire et à prendre les mesures raisonnablement nécessaires dans l'intérêt de l'animal.

Le Propriétaire s'engage à prendre en charge les frais vétérinaires ainsi que les frais directement liés à cette intervention, sauf lorsqu'ils résultent d'une faute avérée de la Gardienne.

13. ANIMAUX ÂGÉS, SENSIBLES, MALADES OU CONVALESCENTS

La prise en charge d'un animal âgé, sensible, malade, sous traitement ou convalescent nécessite une information complète du Propriétaire et peut faire l'objet d'une évaluation préalable.

Le Propriétaire reconnaît que l'état de santé d'un animal fragile peut évoluer rapidement et de manière imprévisible malgré une prise en charge attentive.

Les traitements éventuels, leurs modalités d'administration ainsi que les consignes vétérinaires devront être communiqués clairement à la Gardienne avant le début de la prestation.

Selon l'état de l'animal et la nature de sa prise en charge, des conditions particulières pourront être définies avant la garde.

Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige

14. DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal durant le séjour, le propriétaire sera immédiatement informé. Une autopsie pourra être réalisée à la demande du propriétaire et à ses frais. La responsabilité de la Gardienne ne pourra être engagée, sauf faute professionnelle démontrée.

15. ABANDON

A l'issue de la période de garde prévue au contrat, le propriétaire s'engage à reprendre en charge son animal à la date et à l'heure convenues.

En cas d'absence du propriétaire, de non-retour à la date prévue ou d'impossibilité de le joindre, la Gardienne tentera de contacter les personnes désignées sur la fiche de renseignements afin d'organiser la prise en charge de l'animal.

Toute prolongation de garde rendue nécessaire par cette situation restera intégralement à la charge du propriétaire, ainsi que les éventuels frais engagés pour l'animal.

En l'absence de toute solution de prise en charge et sans nouvelles du propriétaire, la situation pourra être considérée comme un abandon et signalée aux autorités ou organismes compétents, conformément à la législation en vigueur.

16. RESPONSABILITÉ LIÉE À L'ANIMAL ET TRANSFERT DE GARDE

Pendant la durée de la prestation, la garde juridique de l'animal peut être transférée à la Gardienne lorsqu'elle exerce effectivement sur celui-ci les pouvoirs d'usage, de direction et de contrôle, conformément à l'article 1243 du Code civil.

Le Propriétaire s'engage à informer la Gardienne de toute particularité comportementale connue de son animal : réactivité, prédation, poursuite, fugue, traction importante, peur, agressivité ou toute réaction susceptible de présenter un risque. La connaissance préalable de ces comportements par la Gardienne ne constitue pas, à elle seule, une faute ou une négligence de sa part en cas d'incident.

La Gardienne adapte les promenades aux besoins et au comportement de l'animal et se réserve le droit de modifier, écourter ou interrompre une sortie lorsqu'elle estime que les conditions présentent un risque pour sa sécurité, celle de l'animal ou celle des tiers.

Malgré les précautions mises en œuvre, certaines situations extérieures peuvent survenir indépendamment de sa volonté, notamment l'approche d'un animal en liberté ou insuffisamment maîtrisé par son gardien. Lorsque la Gardienne a pris les mesures raisonnablement adaptées à la situation (maintien en laisse ou longe, prise de distance, demi-tour ou évitement), un incident provoqué ou favorisé par l'intervention d'un tiers ou d'un animal extérieur ne saurait, à lui seul, caractériser une faute ou une négligence de sa part.

Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige

17. DOCUMENTS ET SANTÉ DE L'ANIMAL

Pour toute prestation, le carnet de santé ainsi que, le cas échéant, le passeport de l'animal doivent être remis à la Gardienne ou rester accessibles au domicile pendant toute la durée de la garde.

Tout problème de santé, traitement, allergie, maladie connue ou changement récent dans l'état de santé de l'animal doit impérativement être signalé à la Gardienne.

Il est fortement recommandé de procéder à un déparasitage interne et externe adapté avant le début de la garde.

18. TARIFS ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le tarif de la garde à domicile est communiqué au Propriétaire avant toute réservation et figure sur le contrat ou le devis correspondant à la prestation.

Des frais kilométriques s'ajoutent au tarif de la garde à domicile. Ils sont facturés au tarif de 0,67 € par kilomètre, calculé entre la pension de la Gardienne et le domicile du Propriétaire.

Tout déplacement exceptionnel demandé par le Propriétaire ou rendu nécessaire pendant la garde et ne faisant pas partie des déplacements initialement prévus pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire, après information du Propriétaire, sauf situation d'urgence concernant l'animal.

19. RÉSERVATION – ARRHEs ET RÈGLEMENT

La réservation est considérée comme définitivement validée après la signature du contrat et le versement d'arrhes correspondant à 40 % du montant total de la prestation.

Les arrhes doivent être versées dans un délai de 48 heures suivant la signature du contrat. À défaut de réception dans ce délai, la réservation pourra être annulée et les dates remises à disposition.

Le solde de la prestation est dû au plus tard 10 jours avant le début de la garde.

Les conditions d'annulation, de modification ou d'interruption de la prestation sont celles prévues au contrat et dans les présentes CGV, dans le respect des dispositions légales applicables.

20. INTERRUPTION DE LA PRESTATION

La Gardienne se réserve la possibilité d'adapter ou, lorsque la situation le justifie, d'interrompre la prestation si les conditions rencontrées au domicile présentent un danger sérieux pour sa sécurité, celle de l'animal ou empêchent matériellement l'exécution normale de la garde.

Le Propriétaire ou son contact d'urgence sera alors informé dans les meilleurs délais afin qu'une solution puisse être recherchée pour assurer la prise en charge de l'animal.

Les conséquences financières d'une telle interruption seront déterminées en fonction des circonstances et des dispositions légales applicables.

Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige

21. DROIT À L'IMAGE

Le propriétaire autorise Cam Snow & Cie à utiliser les photographies ou vidéos de son animal réalisées durant le séjour à des fins de communication sur tout support papier ou numérique.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et sans limitation de durée.

22. CONSEILS AVANT LE SÉJOUR

Il est fortement recommandé d'effectuer un traitement antiparasitaire interne et externe avant mon arrivée.

Tout problème médical, comportemental ou allergique devra impérativement être signalé avant le séjour.

23. MODIFICATION DES CGV

Cam Snow & Cie se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment.

Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de réservation du séjour.

Merci d'avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente.

A très bientôt !

Camille



Conditions de paiement : 40% à la réservation, le reste du paiement est à régler dix jours avant le début du séjour.

Les arrhes et le solde ne sont pas restituables, sauf en cas de décès de l'animal.

Conformément au Code de la consommation (articles L.611-1 et suivants), le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige